

Résolution du 4 décembre 2019 de Mmes et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Alfonso Gomez et Anne Carron: «Dénoncer l'industrie des prélèvements d'organes forcés en Chine».

(amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et acceptée par le Conseil municipal, lors de la séance du 10 février 2025)

RÉSOLUTION

Considérant:

- que Genève est la ville du siège de l'Organisation des Nations unies (ONU), ainsi que des droits de l'homme et de la femme;
- que de forts soupçons existent quant au fait que les autorités chinoises aient mis en œuvre une pratique à large échelle de prélèvements d'organes sur les condamnés à mort;
- que dans ce même pays, des soupçons existent également concernant le prélèvement forcé d'organes sur des personnes vivantes;
- que des prélèvements d'organes forcés organisés et planifiés constituent une violation grave des droits fondamentaux;
- que dans le monde, un nombre croissant de parlementaires s'insurgent contre de telles pratiques;
- que, face aux présomptions qui paraissent de plus en plus fortes, des médecins, des politiciens et des défenseurs des droits de l'homme ont demandé ces derniers mois à la communauté internationale de réagir;
- que ces préoccupations légitimes doivent faire l'objet de réponses circonstanciées des autorités chinoises;
- que la Ville de Genève se doit de faire part de sa préoccupation au Canton de Genève et à la Confédération et qu'il est de son devoir d'attirer l'attention des autorités fédérales face à ces soupçons,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à transmettre cette résolution aux Chambres fédérales afin qu'elles interpellent le Conseil fédéral et lui demandent d'intervenir auprès des autorités chinoises pour obtenir des explications et, le cas échéant, exiger la fin de ces pratiques;
- à demander au Conseil fédéral un positionnement actualisé sur la problématique des prélèvements d'organes en Chine;

- à demander au Conseil fédéral de s'assurer que les firmes pharmaceutiques suisses qui testent des médicaments antirejet en Chine respectent les normes éthiques en la matière;
- à s'assurer que l'argent des prélèvements et du trafic d'organes ne transite pas par la Suisse et ne génère aucun bénéfice pour notre pays.